

Construction et déconstruction d'un territoire de l'eau : la plaine d'épandage de Méry-Pierrelaye

Située dans le département du Val d'Oise, à 25 km de la capitale et aux marges de l'agglomération, la plaine agricole de Méry-Pierrelaye a reçu, depuis 1899, une bonne partie des eaux usées de Paris et sa banlieue. Enclavée entre la vallée de Montmorency fortement urbanisée et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise¹, c'est aujourd'hui la première zone verte lorsqu'on vient de Paris. Espace déserté, ce territoire est désormais voué à la monoculture du maïs ; des études récentes ont en effet révélé une pollution du sous-sol aux métaux lourds, et son impact sur la production maraîchère.

Nous allons tenter de mettre en évidence la construction et la spécificité de ce territoire autour du double usage d'épuration de l'eau et de production agricole, « fonctions contradictoires de la banlieue ... pour nourrir la ville et satisfaire les besoins urbains »². Puis on explicitera les processus qui, depuis l'entrée de la plaine dans la dépendance parisienne, ont tour à tour fait prévaloir les aspects valorisants et stigmatisants du site, induisant des systèmes de représentations ambivalents. On insistera sur la longévité du système d'épuration agricole, en précisant que ce territoire ne s'est déconstruit que très récemment. Il faut souligner, en effet, la situation exceptionnelle de l'agglomération parisienne, qui a conservé ses champs d'épandage plus longtemps que les autres capitales européennes -Berlin, Londres...-. Autour d'une ruralité qui a résisté, le système a globalement bien fonctionné malgré les évolutions techniques et les mutations socio-économiques de la région parisienne.

A partir de 1865, la Seine ne peut plus évacuer, en été, les volumes considérables d'eaux usées rejetés par les tout nouveaux collecteurs parisiens. La pollution du fleuve est mise en évidence. Pour satisfaire à la loi du 10 juillet 1894 qui impose le tout-à-l'égout et oblige la Ville de Paris à épandre la totalité de ses eaux vannes sur des champs cultivés dans un délai de cinq ans, 5.000 hectares de terres irrigables sont aménagés en périphérie : site d'Asnières-Gennevilliers sur lequel le procédé est expérimenté dès 1869, puis d'Achères en 1895, enfin de Méry-Pierrelaye et Carrières-Triel en 1899. Le principe gravitaire est retenu. La mise en place d'un émissaire général des eaux usées, dit aqueduc d'Achères, d'une longueur de 28 kilomètres, avec bassins de dégrossissage, usines de relevage des eaux à Clichy, Colombes, Pierrelaye, et traversées de la Seine puis de l'Oise par siphon ou aqueduc, constitue une véritable prouesse technique. En janvier 1901, une convention passée entre la Ville de Paris et le département de la Seine entérine le retraitement, sur champs d'épandage, de l'ensemble des eaux du département³.

¹ L'espace qui fait l'objet de cette étude s'étend sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Beauchamp.

² Pierre Pédelaborde, *L'agriculture dans les plaines alluviales de la presque île de Saint-Germain-en-Laye*. A. Colin, 1961.

³ C'est le système dit d'épuration agricole, ou épuration biologique naturelle : procédé de minéralisation des substances organiques contenues dans les eaux usées, sous l'action de l'oxygène de l'air. Filtrées lentement à travers la terre, les eaux s'oxydent en présence des bactéries aérobies et nitrifiantes du sol. Pour l'histoire de

La plaine de Méry-Pierrelaye : un site partagé

L'espace pertinent, pour cette recherche, a pour limites presque "naturelles" celles du réseau technique aménagé de 1897 à 1908 par les ingénieurs du Service de l'Assainissement de Paris, responsables des irrigations. Sur les 2.150 hectares⁴ progressivement préparés à recevoir les eaux, une double structure se met en place : d'une part les 500 hectares acquis par la Ville de Paris sur lesquels la ferme de la Haute Borne est aménagée, d'autre part les « cultures libres » sur des terrains privés. La plaine est divisée en 5 secteurs qui reçoivent l'eau à tour de rôle ; deux sont alimentés gravitairement et trois sous pression depuis l'usine de Pierrelaye qui relève les eaux jusqu'à une hauteur de plus de 30 mètres. 100 kilomètres de conduites sont aménagés sous les chemins. Déboisements, défrichements, terrassements, aplanissement : le relief accidenté impose le remodelage du site afin que l'eau puisse atteindre tous les points de la plaine au moyen de 980 bouches d'irrigation. Le 1^{er} avril 1899, les eaux usées de la capitale arrivent à Pierrelaye.

Une distinction, liée à des impératifs techniques ainsi qu'à des pratiques culturelles nouvelles, se fait dès lors entre le sol et le sous sol. Ce dernier est "tenu" par les ingénieurs de la Ville de Paris qui ont conçu et mis en place le système de canalisations enterrées, tandis que le sol en culture et l'eau au sortir des bouches d'irrigation demeurent aux mains des exploitants. Cette gestion stratifiée du site ne se fait pas sans tensions. Autant, si ce n'est plus, qu'à une histoire des techniques, l'histoire de l'assainissement parisien renvoie à des enjeux de pouvoir sur des territoires bien spécifiques. On peut ainsi mettre en évidence, pour le site de Méry-Pierrelaye, une première tentative d'aménagement autoritaire par les ingénieurs parisiens puis, très vite, des résistances locales suivies de négociations aboutissant à une période de *ménagement*, "double rapport d'adaptabilité réciproque, de la société à la technique, mais aussi de la technique qui doit souvent *faire avec* des sociétés locales fortes" (Michel Marié). Même si, l'épandage étant une production urbaine, on se trouve au départ dans un schéma de type centre/périphérie avec domination politique et distinction culturelle du centre, il y a par la suite jeux d'influences. Par le biais du service rendu -l'épuration-, la communauté « colonisée » peut faire pression sur le centre « colonisateur ». Construit sur les paradoxes et les complémentarités ville/campagne, le système suppose en effet l'accord tacite des deux parties.

Les acteurs : pouvoir parisien et populations locales

La mainmise parisienne

Après le projet non abouti d'implantation d'une nécropole parisienne à Méry-sur-Oise à l'instigation du baron Haussmann, préfet de la Seine, l'arrivée des eaux de la capitale confirme l'irruption d'un tiers : la Ville de Paris et son emprise progressive sur le fonctionnement local. C'est une domination -ou tentative de domination- politique, économique et culturelle. Enclave parisienne en Seine-et-Oise, « poste avancé de la conquête territoriale »⁵, le domaine acquis par

l'assainissement parisien voir : Bernard Védry, *Balade écologique au fil de la Seine en 1900...* Paris, Graphein, 1996. Et Jacques Lutz, *Les épandages dans le parc agricole d'Achères*. Graphein, 2000.

⁴ Cette surface correspond à l'extension maximale de la zone d'épandage de Méry-Pierrelaye, pour la période allant de 1904 à 1974. Différence avec le cas Mexicain, les champs d'épandage de la Ville de Paris ne connaissent plus d'expansion dès 1904, date à laquelle la zone d'irrigation de Gennevilliers est réduite du fait de l'industrialisation.

⁵ Nous reprenons l'expression utilisée par Daniel Pinson évoquant les relations de la ville de Nantes envers la petite commune de Chantenay, in « Nantes, Chantenay : l'installation du service d'eau contre l'indépendance

Haussmann à partir de 1866 est géré de manière quasi féodale même si les profits demeurent modestes : location des parcelles cultivables, ventes des coupes de bois, affermage du droit de chasse, exploitation des carrières de pierre, jusqu'aux œufs de fourmis vendus aux faisanderies proches ! La Ville de Paris investit le cœur même du village de Pierrelaye en y édifiant son usine de relevage. Dans le paysage local, des marqueurs témoignent de cette présence plus que symbolique : blason apposé sur l'usine érigée le long de la nouvelle « rue de la ville de Paris » ; colonnes d'équilibre dominant les champs ; plaques émaillées indiquant la direction de la ferme de la Haute Borne ...

Véritable cordon nourricier qui relie la capitale à la plaine et permet d'acheminer 10 mètres cubes d'eau par seconde, l'émissaire général participe des nouveaux réseaux (eau potable, chemin de fer, télégraphe) mis en place au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Leur efficacité permet une contraction du temps et de l'espace entre la capitale et des territoires éloignés, et renforce la centralité parisienne.

L'assainissement de la capitale : débats et controverses.

Autour des questions d'assainissement -évacuation et épuration de l'effluent- s'opposent sur la scène parisienne, élus, techniciens et professionnels. Ainsi les vidangeurs rejettent le principe du tout à l'égout qui les prive du revenu des vidanges, tandis que les agronomes préconisent le principe d'épuration agricole qui permet de récupérer les éléments fertilisants des eaux usées. Réuni au sein de la Commission de l'assainissement de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, le corps médical demeure partagé sur la question dès 1879.

Les controverses ne vont pas cesser, liées d'une part à des enjeux économiques opposés et d'autre part aux incertitudes relatives à l'impact sanitaire du tout à l'égout et de l'épuration agricole. Lorsque survient un événement créateur d'inquiétude sociale, le débat s'amplifie. En toile de fond et dans un contexte d'expansion urbaine, resurgissent périodiquement les peurs sociales : mythe de la ville funeste⁶, spectre d'une capitale menacée par les épidémies, engorgée par ses excréta ou au contraire affamée -le souvenir du siège de 1870 reste ancré dans les mémoires-. Des événements de même type ont ainsi pu générer des prises de décisions contradictoires. En 1865 par exemple, suite à une épidémie de choléra à Paris, une commission sur l'assainissement de la Seine se met en place autour des propositions de l'ingénieur hydraulicien Adolphe Mille visant à utiliser les eaux vannes au profit de l'agriculture, comme il l'a vu pratiquer à Londres, Edimbourg, Milan et Valence en Espagne, puis l'a expérimenté près de la voirie de Bondy et le long des fortifications qui entourent la capitale. Mais en 1874, c'est une épidémie de dysenterie à Gennevilliers qui stoppe les irrigations. En 1892, le choléra, qui fait 1.000 morts dans Paris et sa banlieue, accélère au contraire la mise en place des champs d'épandage, jugés seuls capables de juguler le fléau en réduisant la pollution de la Seine dont l'eau est largement consommée.

Alors que les systèmes d'épuration chimique au sel d'alumine ou d'épuration biologique tardent à se révéler scientifiquement fiables et économiquement rentables, le choix de l'épuration agricole marque le triomphe des ingénieurs et la défaite des hygiénistes et des bactériologistes. Les questions hydrauliques -acheminement de l'eau, épuration, drainage- sont au cœur des préoccupations des ingénieurs, membres des corps techniques de l'Etat. En 1881, le service de l'hydraulique est rattaché au Ministère de l'Agriculture. Au service municipal de la Ville de

communale », in Katherine Burlen, dir, *La banlieue oasis, Henri Sellier et les cités-jardins 1900-1940*. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1987. p.178.

⁶ Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine, XVIII^e-XX^e siècles*. Anthropos historique, 1994.

Paris, les ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées sont en charge des questions liées à l'eau. Tenants d'un savoir technique reconnu, ils vont s'attacher à rectifier l'espace urbain, dont ils dénoncent l'insalubrité, en créant des réseaux qui apparaissent « comme les techniques salvatrices des misères de la ville et de sa périphérie »⁷. Dans un idéal de régulation et d'optimisation des flux, ils réorganisent la capitale en relation à sa banlieue⁸. Dans cet espace vierge, Adolphe Mille, Eugène Belgrand, Alfred Durand-Claye, Georges Bechmann -qui a d'abord travaillé à la dérivation des sources pour alimenter la capitale- peuvent exprimer l'ampleur de leurs vues. Peu soucieux de rentabilité immédiate, ils privilégient les investissements à long terme, même coûteux. La réalisation des champs d'épandage leur permet notamment de traduire « leurs idéaux scientifiques dans l'aménagement urbain » et de défendre, avec le soutien des agronomes, la notion utilitariste de réutilisation des excréta, héritée de l'ancien régime⁹.

Décidé dans l'urgence mais fiable techniquement, le principe d'épuration agricole -qui a mobilisé des moyens financiers considérables- va perdurer longtemps et coexister avec le procédé plus moderne d'épuration biologique. En 1912, on décide de ne plus aménager de nouveaux champs d'épandage faute d'espace disponible, mais en 1914 on projette à nouveau d'étendre les zones irriguées jusqu'aux Mureaux. Le débat reprend après guerre : en 1925, le programme d'assainissement de la région parisienne prévoit la création de la station d'épuration d'Achères, tandis que, un an plus tard, le Conseil municipal de la Ville de Paris approuve l'extension des champs d'épandage malgré le refus violent d'un groupe de sénateur. En 1931, les opposants à la station d'Achères soulignent le bon fonctionnement des irrigations par rapport à la nocuité d'un site de retraitement des eaux. On ressort même des tiroirs le vieux projet de canal d'évacuation des eaux usées de la capitale¹⁰ jusqu'à la Manche.

Eloignés des réalités locales, même indécis et partagés sur la question, édiles, ingénieurs ou élus en charge des questions relatives à l'assainissement parisien, ont réellement fabriqué, depuis la capitale, l'histoire de la plaine de Méry-Pierrelaye, lui assignant une vocation bien spécifique et agissant comme des révélateurs autour desquels le territoire s'est forgé une identité.

Des acteurs locaux dispersés

Pas plus dans les zones d'épandages que dans celles de captation des sources pour approvisionner la capitale en eau potable, les ingénieurs ne se sont embarrassés du contexte local. Les agriculteurs et les usiniers des bords de Marne avaient pourtant violemment manifesté, s'estimant privé d'un bien leur revenant de droit. A Méry-Pierrelaye, la mainmise de la capitale fait naître actions résistance et tentatives de négociations. Elles demeurent toutefois très ponctuelles et sans réel impact sur le devenir du site.. En effet, territoire fabriqué, l'espace dévolu aux épandages n'a ni unité géographique, ni unité administrative ou politique. Les 6 communes concernées sont tournées les unes vers la vallée de Montmorency, les autres vers Pontoise ou la vallée de la Seine et appartiennent à des cantons voire même des arrondissements différents. Là comme ailleurs, la logique des ingénieurs a dominé toute logique politique et sociale, prenant en compte les contraintes du site « mais pas les « caprices du gouvernement des hommes »¹¹. On se trouve localement en présence de groupes socioprofessionnels qui s'affrontent plus souvent qu'ils ne se

⁷ Daniel Pinson, op.cit.

⁸ Sabine Barles, *L'Invention des déchets urbains, France : 1790-1970*. Champ Vallon, 2005.

⁹ Sabine Barles, *La ville délétère, médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e-XIX^e siècle*. Champ Vallon, 1999.

¹⁰ proposition de 1875, reprise en 1885, approuvée par Louis Pasteur.

¹¹ Daniel Pinson, op.cit. pp180-181.

regroupent autour des questions d'appropriation et d'usage de l'eau, sans notable investi d'une autorité et d'un rôle de médiation auprès du pouvoir parisien.

Dès les premières acquisitions de terre par la Ville de Paris, toutefois, lettres et pétitions se multiplient localement. La plupart des réclamations sont relatives à des compensations financières suite à des dommages qu'experts et contre-experts se chargent d'évaluer. Elus, cultivateurs, carriers, champignonnistes, parisiens en villégiature constituent des groupes aux intérêts diversifiés, mais qui ont tout à gagner ou au contraire tout à craindre du système imposé par la capitale. D'abord partagés et méfiants, les cultivateurs qui n'ont pas accepté l'installation de bouches d'irrigation à proximité de leurs parcelles lors de l'aménagement du réseau, en réclament peu après mais à leur frais. Les profits réalisés par ceux qui ont bénéficié d'eau lors des périodes de sécheresse –notamment en 1911- achèvent de convaincre les plus réticents.

En 1904-1905, l'affaire Jomard-Rigault oppose le syndicat des cultivateurs de Pierrelaye à la Ville de Paris : le cultivateur Rigault ayant provoqué une inondation chez son voisin est condamné à lui verser une indemnité. Arguant d'une mauvaise manœuvre des cantonniers de la Ville de Paris, il refuse, soutenu par un groupe de cultivateurs qui menace de fermer les bouches d'irrigation. Le service de l'assainissement doit céder et payer, même si habituellement, il ne se prive pas de punir les cultivateurs négligents en cadenassant les bouches d'irrigation proches.

Mais venant des cultivateurs, il s'agit le plus souvent d'une résistance « douce » à l'interdiction de cultiver tout légume susceptible d'être consommé cru. Prise en 1902 par le préfet de la Seine à la demande du Ministre des Travaux publics, l'interdiction doit être réitérée à de multiples reprises : 1921, 1922 (date à laquelle, suite aux plaintes des cultivateurs, on autorise salades et pissenlits), 1924... Il semble que la décision de faire payer l'eau aux cultivateurs, évoquée depuis longtemps mais appliquée seulement en 1948 malgré de violentes oppositions, renforce les résistances locales. Infirmant l'arrêté de 1956 pris par les Secrétaires d'Etat à l'Agriculture, à l'Industrie et au Commerce en application du règlement sanitaire départemental, ainsi que l'arrêté préfectoral de 1957, le Conseil d'état donne raison aux agriculteurs en 1962. Les fruits et légumes poussant en zones irriguées et consommés crus peuvent bien être vendus.

Par ailleurs, entre les ingénieurs du Service de l'Assainissement de la Ville de Paris et le fermier (Ernest Etienne Lethias, auquel succède en 1914 son fils Ernest), véritable chef d'entreprise pour le compte de ce même service auquel il est lié par un bail très strict, c'est un bras de fer permanent autour d'enjeux difficilement conciliables : épuration de grands volumes d'eaux usées pour les premiers, rentabilité d'une exploitation agricole pour le second. En ce qui concerne les infrastructures et les conditions de logement du personnel par exemple, ce sont des débats sans fin, les ouvriers agricoles relevant directement du fermier tandis que les bâtiments dépendent du Service de l'Assainissement, sauf pour l'entretien. Constituée en 1904, la Commission consultative des champs d'épandage à la Ville de Paris prend, elle, souvent parti pour le fermier. Paul Vincey, professeur départemental d'agronomie de la Seine et inspecteur des domaines ruraux, s'oppose, avec virulence parfois, aux prétentions de l'ingénieur Bechmann.

Lorsque l'eau vient à manquer (périodes de sécheresse comme en 1911 ou difficultés techniques d'acheminement des flux), les tensions sont fortes entre les cultivateurs, ou entre ces derniers et le fermier. Les ingénieurs ne craignent pas d'exacerber ces tensions à leur profit et favorisent ceux qui épandent le plus d'eau en hiver et au début du printemps, période critique pendant laquelle les irrigations ne sont pas nécessaires aux cultures¹². Pour éviter vols d'eau et litiges, on

¹² Les peupliers étant de grands buveurs, des peupleraies sont aménagées et directement gérées par un régisseur de la ville de Paris pour absorber les surplus d'eau, notamment en hiver. A partir de 1907, trois lits bactériens assurent dans les points bas du domaine, régulièrement inondés, un rôle de régulation.

aménagement ensuite des réseaux séparés pour la ferme et les cultures libres.

Le Service de l'Assainissement minimise les troubles liés aux épandages et accuse la population locale de s'enrichir à ses dépens. Dès l'arrivée des eaux en 1899, les nuisances et les dommages causés par les épandages sont pourtant bien réels : hausse de la nappe phréatique provoquant inondations et infiltrations de puits, carrières et champignonnières mêmes éloignées, mares stagnantes et malodorantes dans les points bas de la plaine. Les problèmes techniques, les fausses manœuvres des cantonniers ou des agriculteurs, mais aussi les actes de malveillance sont nombreux. Les protestations et demandes d'indemnités affluent auprès de l'administration parisienne qui doit, plusieurs années durant, alimenter les villages en eau potable. Un réseau de drains, dont les ingénieurs avaient repoussé la réalisation, conduit les eaux épurées jusqu'à l'Oise, à partir de 1901.

Opposés pour des raisons économiques et sanitaires aux projets de la Ville de Paris, les élus de Seine-et-Oise multiplient les protestations : refus du projet de cimetière en 1868, financement d'une contre-proposition aux épandages visant à canaliser jusqu'à la mer les eaux des égouts de la capitale, interpellations à la Chambre en 1899 et 1900 relatives aux dysfonctionnements du système. Le 20 décembre 1900, 60 élus des communes de Seine et Oise se rendent auprès du Ministère des Travaux Publics pour réclamer un projet de loi interdisant l'extension des irrigations tant que perdurent les rejets d'eaux usées en Seine. Mais ceux-ci n'ont en fait pas le pouvoir d'empêcher la Ville de Paris, dont le statut spécifique renvoie au pouvoir central, d'implanter où elle l'entend ses champs d'épuration. Le 4 juillet 1933, une convention est passée entre les départements de Seine et Seine et Oise. Elle fixe les conditions d'évacuation et d'épuration des eaux dans un certain nombre de communes de Seine et Oise, sur la base d'un programme d'assainissement approuvé par le Conseil général de la Seine, maître d'ouvrage.

Infamie ou pouvoir régénérateur : les valeurs de l'espace

Tour à tour valorisée ou stigmatisée en fonction d'enjeux multiples, la Plaine s'impose historiquement comme un territoire polysémique.

La plaine de Méry-Pierrelaye : « lieux dérisoires... espace imprécis »¹³.

Tout au long du XIX^e siècle, le site est déclaré stérile par les érudits locaux¹⁴. Le sol, très perméable, est-il réellement peu fertile ou le territoire insuffisamment mis en valeur ? Le regard porté sur la plaine renvoie au regard porté par la capitale et par les intellectuels sur la province, bien analysé par Alain Corbin. Tandis que la capitale « se dessine comme le lieu fondateur de l'unité de la France, comme l'espace exclusif de l'expression et de la conscience du national », la province apparaît comme l'espace du ridicule, ou du vide, de l'ennui, du négatif, « l'enfermement dans l'infiniment petit du quotidien ». A. Corbin cite Pontoise, qui n'est qu'à quelques lieux de la plaine, parmi les villes « dont le nom seul suffit à déclencher l'hilarité des parisiens » ! Elaboré au XVIII^e siècle, le stéréotype du provincial structure en profondeur la nature du rapport à la capitale.

¹³ Alain Corbin, *Paris-province*, « Les lieux de mémoire », dir. P. Nora, tome III/1. Gallimard, 1992.

¹⁴ Notamment par l'abbé Leboeuf, dont les recherches, effectuées au XVIII^e siècle, ont été largement diffusées. Dans son *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, tome 2, il évoque « les sables stériles » de Bessancourt et le terrain « stérile et infructueux » de Pierrelaye, composé de « sables qui ne peuvent porter que du seigle et où il ne croît que du bois de bouleau parmi les grès ».

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que le problème de l'évacuation des déchets émerge, les arguments de stérilité, de vide vont être réutilisés par le pouvoir parisien pour lequel il importe peu de stigmatiser cet espace inutile, qui se construit progressivement comme banlieue, à usage de dépotoir¹⁵. Les grandes concentrations urbaines et la perméabilisation du sol empêchent en effet l'enfouissement pour recyclage des sous-produits de la ville. Seul recours : évacuer hors de l'agglomération. Cette nécessité l'emporte sur la crainte d'empoisonner des populations réputées robustes car vivant au grand air ; pourtant on signale plus d'épidémies et gastro-entérite de nourrissons en banlieue. En ce qui concerne les eaux usées -qui inquiètent plus que les déchets solides épandus dans toute la banlieue- c'est un véritable transfert de ce que l'on ne nomme pas encore pollution, depuis la capitale vers le fleuve, puis du fleuve vers les nouveaux champs d'épandage.

Valeur de l'espace, valeur du sol, valeur de l'eau,

Cependant, le nouvel usage assigné à la Plaine permet d'en faire émerger simultanément une triple valeur.

L'intérêt pour le site naît au cours des années 1860, avec le développement du chemin de fer qui met désormais la plaine à portée de la capitale. L'apport massif des gadoues parisiennes et du fumier y impulse le développement des cultures maraîchères¹⁶. En 1895, plus de 12.000 tonnes de gadoues brutes arrivent par rail à Pierrelaye. On défriche landes et taillis pour cultiver petits pois, fraises, pommes de terre et asperges que l'on expédie vers Pontoise, Argenteuil, Paris et l'Angleterre. L'économie devient dépendante du marché parisien, de ses cours et de la concurrence, tandis que la structure villageoise antérieure se renforce.

Cet espace disponible, dont le développement avait été jusque là freiné par la parcellisation du terroir¹⁷, suffisamment proche de Paris d'un point de vue pratique mais assez éloigné pour résister à la pression foncière, devient dès lors un territoire désirable. Grâce à Eugène Belgrand, spécialiste du sous-sol de l'Ile-de-France, les édiles parisiens jettent leur dévolu sur la plaine dès 1864 et commencent, en 1866, à y constituer un domaine dans l'objectif d'y implanter un cimetière ou des champs filtrants. La perméabilité du sol, notamment celle de la zone sableuse centrale, est un critère déterminant pour le choix du site, même si par la suite des problèmes techniques émergent, liés au relief ainsi qu'au sol dont les capacités d'absorption ne se révèlent pas aussi importantes que prévu.

Outre celui, très controversé, d'un cimetière parisien, les projets se multiplient : école d'agriculture, colonie agricole pour vieillards ; essais de cultures industrielles. Par la suite, on y expérimente le procédé d'épuration par lit bactérien, on envisage d'y mener des essais de labours mécaniques et d'ensilage. Les nouvelles normes d'hygiène préconisées en matière de stabulation sont mises en œuvre à la ferme modèle de la Haute-Borne. Afin d'accroître les surfaces cultivables, le défrichement se poursuit durant plus de 20 ans. La valeur des terres quintuple tandis que la propriété se morcelle un peu plus.

Auparavant repliée sur elle-même, la plaine s'ouvre désormais aux marchés extérieurs, par le biais des flux d'hommes et de matières. Autour des déchets - gadoues, eaux usées – s'affirme la

¹⁵ En 1789, lors de l'élaboration des nouvelles divisions administratives de la France, on confirme les fonctions de la banlieue parisienne, alors limitée au département de la Seine : « renfermer tous les établissements journaliers de la ville, tels que ses boucheries, ses voiries, ses cimetières et une partie de ses jardins ». Cité par Léandre Vaillat, *Seine, chef-lieu Paris*, postface. Arts et Métiers graphiques, 1937. Cent années plus tard, la banlieue s'étend jusqu'en Seine-et-Oise mais ses fonctions demeurent similaires.

¹⁶ Michel Phlipponneau, *La vie rurale de la banlieue parisienne*. A.Colin, 1956.

¹⁷ 9.950 parcelles à Pierrelaye en 1900, sur 966 hectares.

vocation de recyclage du site, qui désormais travaille pour « le ventre de Paris »¹⁸. Cette fonction est à l'origine de toutes les activités d'échange : légumes contre déchets solides ou liquides, eaux épurées (drainées vers l'Oise) contre eaux usées. Les agronomes se penchent sur la valeur de cette eau d'égout, généreusement octroyée par la ville à ses campagnes environnantes et comparent le pouvoir fertilisant des excréments liquides avec celui du fumier. Ils calculent également les surfaces nécessaires à l'épuration de la totalité des eaux usées de la capitale en fonction de la capacité d'absorption des cultures projetées¹⁹. Sabine Barles évoque bien cette « chasse à l'engrais », notamment de l'engrais humain produit par les villes. Le recyclage des eaux vannes, vidanges, boues met en évidence la complémentarité ville/agriculture/industrie, amorcée à la fin du XVIII^e siècle, caractéristique de la première industrialisation et qui perdure tout au long du XIX^e siècle²⁰. Plus l'eau de la ville est sale en apparence, plus elle promet l'abondance future. Paradoxe supplémentaire, c'est à partir du moment où elle arrive en quantité sur les champs d'épandage, qu'elle est recherchée et même disputée lorsqu'elle vient à manquer : elle a, entre-temps, imposé des pratiques culturelles nouvelles qui l'ont rendue indispensable.

La valeur des éléments territoire/eaux usées/sol se combine pour conférer au site ses capacités de recyclage. Mais en fonction du contexte, on priorise les fonctions d'épuration ou de production du site : pouvoir assainissant à la fin du XIX^e siècle faute d'autre procédé permettant de limiter les rejets en Seine, production agricole en période de pénurie alimentaire, de sécheresse ou de gel (la température de l'effluent, autour de 12° en hiver, permettant de dégeler les sols pour récolter les légumes-racines). A partir des années 1920, l'élevage sur prairies artificielles irriguées régresse au profit du maraîchage. Les chefs de cultures des différents sites d'épandage rivalisent à qui enverra le plus tôt ses primeurs ou le plus gros tonnage de légumes sur le carreau des halles de Paris, contribuant à faire chuter les cours.

Il faut souligner l'extraordinaire capacité locale à s'adapter au système imposé par la Ville de Paris, et l'ingéniosité mise en œuvre par les cultivateurs pour réutiliser à leur profit les excréments de la capitale, impulsant le développement économique de ce territoire. Une identité spécifique se constitue progressivement autour des pratiques culturelles liées aux irrigations : « mouillages » de jour et de nuit, organisation des tours d'eau, bornage (arrosage) des jeunes plants, décolmatage des rigoles, orientation des flux d'eau à l'aide de cailloux ou de mottes de terre. On abandonne la culture de l'asperge et on diversifie les cultures pour faire deux, voire trois récoltes par an. Comme sur les sites de Gennevilliers²¹ et d'Achères, les populations affluent²² : pionniers à la recherche d'une activité lucrative ; saisonniers venus de Paris et sa banlieue, puis de Picardie, Bretagne, Normandie et s'y fixant au bout de quelques années ; personnel technique de la Ville de Paris ; artisans. A la ferme de la Haute-Borne, Ernest Lethias embauche des Belges, des Polonais ; puis les vagues se succèdent : Italiens du nord, Siciliens, Espagnols de la région

¹⁸ L'expression « Le ventre de Paris » renvoie au roman éponyme d'Emile Zola qui y décrit le fonctionnement des halles centrales et les flux incessants de détritiques et de légumes entre la capitale et ses campagnes proches : « Claude avait une amitié pour le fumier. Les épluchures des légumes, la boue des Halles, les ordures tombées de cette table gigantesque, restaient vivantes, revenaient où les légumes avaient poussés, pour tenir chaud à d'autres générations de choux, de navets, de carottes. Elles repoussaient en fruits superbes, elles retournaient s'étaler sur le carreau. Paris pourrissait tout, rendait tout à la terre qui, sans jamais se lasser, réparait la mort. » Emile Zola, *Le Ventre de Paris*. Pocket, pp.251-252, 1999.

¹⁹ Voir notamment les articles traitant de la question dans les *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture de France* et les travaux de l'Association française pour l'avancement des sciences.

²⁰ Sabine Barles, *L'Invention des déchets urbains*, op.cit.

²¹ où se sont installés fleuristes et parfumeurs tel Chardin-Hadancourt.

²² Entre 1872-1911, la population augmente de 100% à Pierrelaye, 51% à Saint-Ouen l'Aumône, 85% à Bessancourt.

d'Alicante, Portugais, Turcs. 500 personnes y travaillent en saison. A Pierrelaye, la plupart des activités sont liées directement ou indirectement aux irrigations. Une micro société prospère mais hiérarchisée se met en place, depuis les « millionnaires », approvisionneurs vendant aux halles et imposant leurs conditions aux cultivateurs, jusqu'aux « barlatas » situés au bas de l'échelle sociale²³, marginaux se louant à la journée sur la place du village.

Arrivent même à Pierrelaye, au cours des années 1950, des « biffins », chiffonniers expropriés de Courbevoie par l'aménagement du quartier de la Défense et qui se lancent dans le petit élevage. Etrangers, « Barlatas », biffins : ces populations rejetées trouvent sur place un lieu d'accueil, témoignant une fois de plus des capacités de ce territoire à intégrer l'altérité même la plus stigmatisante.

Les conditions de production des représentations du territoire

Conçus et aménagés dans le contexte d'une synergie forte entre la ville, le rural et l'industrie, les champs d'épandage n'entrent en plein fonctionnement qu'au début du XX^e siècle, au moment où cet équilibre est remis en question, notamment en ce qui concerne le recyclage des sous-produits urbains²⁴. Auparavant porteur de richesse et réutilisable, le déchet est désormais considéré comme malsain et inquiétant. A ce sujet, Georges Vigarello évoque la « recomposition constante de la frontière entre le sain et le malsain » et le seuil mouvant de ce qui est physiquement toléré²⁵. Les découvertes pasteuriennes et l'apparition de l'invisible « microbe », qui ne peut être appréhendé par les sens, ne sont pas pour rien dans ces nouveaux comportements. Une morale de l'hygiène se met en place, à destination du grand public, des scolaires notamment. Elle table sur la peur et utilise l'imagerie populaire relayée par la presse. En matière d'assainissement, celle-ci ne manque pas de fustiger les ingénieurs : elle représente Bechmann en éboueur et ironise sur le projet de monument à Durand-Claye en proposant le sien, dominé par un squelette figurant la mort avec sa faux, déversant sur la plaine d'Achères des eaux usées dans lesquelles fourmillent les tout nouveaux microbes.

Stérile et dérisoire au milieu du XIX^e siècle, le lieu renvoie dès lors à ce qui inquiète sanitairelement, à ce qui est honteux. D'abord symboliquement - mais des analyses pédologiques récentes ont prouvé que la pollution est bien réelle- la plaine, qui reçoit des excréta et ne renvoie à la capitale et à la rivière que des éléments "propres" (légumes, eaux épurées), garde donc le "sale" pour mieux l'accumuler. De là les images associées au territoire : "Pierrelaye les eaux grasses"²⁶ - ainsi qu'à ses habitants, les "merdeux". Ces représentations stigmatisantes sont largement réutilisées par les cultivateurs concurrents qui, sur le carreau des halles de Paris, vantent leur marchandise « pas poussée dans la merde ». Autour des odeurs mais aussi du goût des légumes s'affrontent ceux qui sentent et ceux qui ne sentent pas. Mais il s'agit, là encore, d'une construction sociale plus que d'un élément cognitif qui renvoie le chercheur à une analyse des sensibilités et des seuils de perception. Des lieux, des gens, un système -l'épuration agricole-

²³ Ce recrutement à la journée sur la place du village est cité par Mlle Pouquet, « Pierrelaye, Seine-et-Oise, une économie de la banlieue », in *Annales de Géographie*, 1943, pp.226-228. Le système semble ne plus fonctionner après guerre. Le surnom « barlatas » viendrait de l'appellation d'un vin algérien bon marché consommé par les saisonniers.

²⁴ Sabine Barles, *L'Invention des déchets urbains*, op.cit.

²⁵ Georges Vigarello *Le sain et le malsain*. Le Seuil, 1993.

²⁶ Gennevilliers est appelé à l'époque « gadouville » !

et des pratiques sont ainsi progressivement stigmatisés sans que, jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle, la nocuité des légumes irrigués ait pu être mise en évidence²⁷.

Il existe toutefois une contre représentation des champs d'épandage, émanant des agronomes et des ingénieurs : image d'un système technique fonctionnant bien²⁸ et d'une synergie réussie entre la ville et ses campagnes proches. En 1935, l'ingénieur russe Potoskof étudie le système d'épandage parisien considéré comme un modèle en Europe, tandis qu'en 1953 la revue *Le Foyer rural* s'enthousiasme sur le fonctionnement du domaine de la Ville de Paris, « cette contrée verdoyante où tout pousse mieux qu'ailleurs [qui] doit sa richesse aux eaux d'égout », évoquant les « bâtiments immenses et magnifiquement agencés » et « les petits pavillons isolés dotés de jardins dont bénéficient les ouvriers »²⁹.

En fait, il ne semble pas y avoir d'évolution historique linéaire : d'une image neutre du système d'épuration agricole, adopté à l'époque faute de mieux, à une représentation très stigmatisée aujourd'hui, liée à la pollution du site. On note plutôt une succession d'images fortement négatives, plus rarement positives, qui doivent être interprétées en fonction du contexte – notamment en matière de perception des risques – et de l'objet du jugement de valeur : il peut s'agir du principe d'épuration agricole, des populations qui localement le mettent en oeuvre, du système technique, des eaux usées, du territoire.

Tout au long du XX^e siècle, le site s'apparente une zone de relégation : épandage des boues d'épuration de la station de retraitement d'Achères, projet plus récent d'un centre de détention régional déclaré d'utilité publique par le préfet du Val d'Oise en 1980 puis annulé, implantation en 1995 d'une filière de retraitement des déchets de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, passage récurrent de populations jugées « indésirables » -gens du voyage en l'occurrence, dont plus de 1.000 caravanes sillonnent le site-. On peut se demander dans quelle mesure la vocation imposée, à un moment donné, à un territoire induit des représentations si particulières qu'elles ne peuvent par la suite que marquer les choix d'orientations futures du lieu ? Ces représentations ont participé de l'histoire douloureuse de la Plaine et l'ont marquée du sceau d'infamie.

Déconstruction et reconfiguration du territoire

En 1974, l'Etablissement public d'aménagement de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise exproprie la Ville de Paris d'une partie de son domaine. L'événement marque un tournant dans l'histoire du site. Par un déplacement des centralités, le territoire, qui s'était constitué un siècle plus tôt comme banlieue de la capitale, entre désormais dans l'espace périurbain de la ville nouvelle. L'accroissement de la valeur du foncier relègue au second plan la valeur agricole, tandis qu'un nouvel acteur, le promoteur, supplante le décideur parisien dans le face à face avec le pouvoir local. Lui aussi entend remodeler, à son profit, la plaine, dont l'expansion urbaine et les limites ont été figées jusque là par le système d'épandage.

Une déprise agricole s'effectue en douceur et dans l'indifférence « Les paysans disparaissaient

²⁷ En 1934 l'Institut Pasteur analyse bactériologiquement des céleris rave cultivés sur champs d'épandage et en conclut que leur consommation, même crue, ne présente aucun risque.

²⁸ Voir la thèse de l'ingénieur, Paul Benoist : *Bilan de l'efficacité des champs d'épandage de la ville de Paris, étude hydrochimique et pédologique*. Thèse, 1973, Paris VI, qui démontre l'efficacité des champs d'épandage à condition que les boues de la station d'épuration d'Achères, « concentré de pollution », ne soient pas mélangées aux eaux épandues, ce qui s'est pratiqué durant plus d'une dizaine d'années !

²⁹ La réalité est tout autre et seul le personnel d'encadrement bénéficie de ces avantages ; les saisonniers sont entassés au dessus des étables dans un espace appelé caserne et cloisonné à l'aide de cageots, tandis que les ouvriers habitent des maisonnettes vieillissantes regroupées dans ce qu'on nomme la « cour des miracles ».

d'eux-mêmes" précise un ancien cultivateur³⁰. Il est vrai qu'au cours des années 1960 plusieurs facteurs ont contribué à amorcer le processus : épuisement des sols, mécanisation s'accommodant mal de la parcellisation du terroir ainsi que des pratiques liées aux épandages, hausse des coûts de main d'œuvre, concurrence de bassins maraîchers plus compétitifs, transfert des halles de Paris à Rungis rendant moins rentable l'activité maraîchère. Localement, toute une génération ne reprend pas l'exploitation paternelle et part travailler en usine, notamment à Beauchamp où vient de s'implanter l'entreprise américaine 3M.

La découverte progressive d'une pollution du sous-sol de la plaine accélère la déconstruction du territoire. En 1979, une étude du BRGM³¹, confirmée en 1982, révèle la présence de polluants sur le site d'Achères. En 1996, une étude commandée par le SIAAP³² met en évidence l'accumulation importante de métaux lourds et de micro polluants organiques dans les zones de la Plaine qui ont subi des épandages intensifs. Ultérieurement, on précise les dépassements de métaux dans certains légumes et la forte pollution du sol au mercure, plomb, cadmium, zinc, cuivre. En 1998, la commercialisation et la consommation du thym sont interdites ; l'année suivante les mesures touchent l'ensemble des cultures légumières et des plantes aromatiques pour tous les sites d'épandage agricole. Cette même année, le SIAAP met en place, à l'usine Seine-Centre de Colombes, une station de pré traitement, par clarifloculation, des eaux déversées sur la plaine. Toutefois, il faut attendre 2002 pour que les eaux brutes locales, épandues par dérogation à la loi sur l'eau de 1992 (décret d'application du 3 juin 1994), soient acheminées sur Achères pour y être traitées. L'eau désormais ne constitue plus le facteur déterminant pour l'avenir du site ; le sol, pollué, est au centre des débats.

Syndicat de commune³³, département, région, Chambre d'agriculture, services déconcentrés de l'Etat, SIAAP : les multiples structures concernées par la dégradation du site complexifient la situation. Par ailleurs, des groupes de pression viennent localement recomposer le paysage : associations de protection de l'Environnement, néo-résidents, urbanistes-promoteurs dont les visées sur le site font naître l'idée d'un complot chez les anciens, sceptiques quant à l'impact sanitaire d'une pollution qu'ils ne peuvent appréhender de manière cognitive³⁴. Dans le contexte d'une sensibilité accrue aux questions environnementales, les tensions sont fortes -lettres anonymes et menaces de mort...- entre une communauté locale économiquement fragile et des néo-résidents sensibles à la notion de risque sanitaire. En ce qui concerne les derniers cultivateurs, la pollution hâte leur dépossession du site, tandis que la médiatisation des débats, notamment par la presse qui les accuse de « palper des indemnités royales »³⁵, contribue à les

³⁰ Cf les enquêtes orales effectuées par l'auteur entre 2000 et 2002, et le film documentaire d'une durée de 35 minutes réalisé avec Olivier Millot, *Eaux usées, usages de l'eau, épandage et maraîchage autour de Paris*, Conseil général du Val d'Oise, 2002.

³¹ Bureau des Ressources Géologiques et Minières.

³² Constitué le 31 août 1970, le SIAAP, Service Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, gère désormais le retraitement des eaux usées.

³³ Le 12 avril 1999, le SIECUEP - Syndicat intercommunal pour l'Etude d'une Charte d'Urbanisme et d'Environnement sur la plaine de Bessancourt/Herblay/Pierrelaye - est constitué par les six communes concernées, à la suggestion du préfet.

³⁴ En ce qui concerne la notion de risque comme outil d'influence et d'autorité voir Denis Duclos, « Effets nocifs des discours sur les dangers : Le grand théâtre des experts du risque ». *Le Monde diplomatique*, juin 2002, pp.24-25. La notion de risque a bien constitué une source d'autorité sur la plaine, s'accompagnant d'une culpabilisation des individus, plus que des grandes structures.

³⁵ voir notamment l'article d'Antonio Fischetti, *Des carottes à l'eau d'égout*, illustré par Tignous. *Charlie Hebdo*, 8/09/99.

stigmatiser plus qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant. Si le principe de précaution est appliqué, ne le fait-on pas payer très cher aux derniers cultivateurs ? Localement on évoque d'autres sources de pollution, ainsi la filière de retraitement Aurore ou les multiples avions qui survolent le site, mais qui renvoient à des dossiers sensibles. Il est plus facile en fait de s'en prendre à un système obsolète ainsi qu'à une poignée d'agriculteurs vieillissants !

Refusant d'être considéré comme pollueur, le SIAAP se positionne en simple transporteur et assainisseur. Dans le cadre d'une pollution historique, conséquence indirecte de l'urbanisation et « d'activité porteuse de développement économique et de progrès social », qui en effet considérer comme pollueur ? "Les qualités et les responsabilités des protagonistes semblent réversibles au gré des principes d'attachement auxquels les acteurs se réfèrent" déclare Vincent Mandinaud³⁶. On est ici face à une responsabilité diluée entre des acteurs multiples, et sur une période longue, le problème étant d'avoir fait perdurer un système fiable au départ, l'épandage agricole, malgré la modification de ses conditions de fonctionnement, charge de l'effluent notamment.

La publication des résultats d'Epandagri, programme d'évaluation des risques et des possibilités d'agriculture sur la plaine de Pierrelaye³⁷, semble toutefois pouvoir, selon V.Mandinaud, relancer "l'entreprise collective de fabrication du territoire" et ouvrir un espace de discussion entre scientifiques et acteurs locaux. Les scientifiques n'ayant pu produire une carte fiable des risques mais esquisser des hypothèses, l'incertitude marque désormais toute tentative de reconstruction territoriale. Ce sentiment partagé d'incertitude et de déconvenue peut-il être l'élément fondateur d'une histoire collective et mettre localement la communauté en capacité de reconstruire "un bien commun territorialisé" à partir d'un patrimoine négatif : le sol pollué ?³⁸

La reconstruction d'un territoire aussi infamisé, « répulsif » même³⁹, peut-elle se faire autour des valeurs récentes d'environnement et de développement durable, sachant que, paradoxalement, ces mêmes valeurs ont hâté, avec la question sanitaire, sa déconstruction ? Peut-on inverser l'image stigmatisante qui pèse sur les populations locales et leur permettre de se réapproprier leur histoire?⁴⁰ La plaine de Méry-Pierrelaye semble bien s'apparenter, de par son histoire si particulière, à ces lieux singuliers voire exemplaires, au sens où l'entend André Micoud. Lieu paradigme, lieu-symbole figé dans un type de représentation, « modèle d'une action de changement social en train de se faire », la plaine de Méry-Pierrelaye ouvre des espaces interprétatifs multiples, articulés entre eux⁴¹.

³⁶ Vincent Mandinaud, « La complexité territoriale de la pollution des sols, le cas des champs d'épandage d'eaux usées en plaine de Pierrelaye (95) », in H.J.Scarwell et M.Franchomme, *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*. éd. de l'Aube-Nord, 2004, pp. 393-400 et « Identification des risques, reconnaissance patrimoniale, et modernisation réflexive », in l'ARA, n° 52, 1^{er} semestre 2004, Association Rhône-Alpes d'anthropologie, pp. 26-28 (notamment pour la notion de patrimoine négatif).

³⁷ La recherche a associé 6 laboratoires de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Le rapport a été publié en 2000 : I.Lamy, *Etude d'un secteur agricole pollué par des épandages d'eaux usées : bilan environnemental et possibilité de reconversion végétale*, Epandagri, Unité de sciences du sol, INRA, Versailles.

³⁸ V. Mandinaud, op.cit. et « La fabrique du territoire à l'épreuve de l'incertitude de la recherche sur la pollution des sols, le cas du programme Epandagri en plaine de Pierrelaye », in *Espaces, savoirs et incertitudes*. Ibis Press, 2005 pp.137-152.

³⁹ Voir Martin de la Soudière, « Les hauts lieux... mais les autres ? », in André Micoud dir, *Des Hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, éd. CNRS, 1991.

⁴⁰ La *Charte d'aménagement et d'urbanisme* réalisée par le SIECUEP insiste sur l'intérêt patrimonial du bâti subsistant lié aux activités d'épandage mais fragile et menacé : usine de relevage, bâtiments de ferme, colonnes d'équilibre, abris de cantonniers.

⁴¹ André Micoud, op.cit., introduction et « Les lieux exemplaires », pp. 53-63.

En 2009, les eaux prétraitées, épandues sur le site, proviennent d'Achères ; l'émissaire générale n'achemine plus que des eaux brutes vers la nouvelle station de traitement des Grésillons. La Plaine est ensemencée en maïs à destination animale, blé et colza pour du bio carburant et du bio combustible. La chrysomèle –insecte qui s'était attaqué récemment au maïs obligeant à laisser les espaces contaminés en jachère –est en passe d'être éradiquée. Etant donné le coût des irrigations, la question se pose de l'intérêt économique de telles cultures, mais les scientifiques craignent que l'arrêt des épandages ne provoque le relargage des métaux vers la nappe ! L'année 2017 marque la fin des irrigations.

La Forêt du Grand Paris

En octobre 1995, la plaine a été identifiée comme maillon de la ceinture verte régionale dans le Plan Vert d'Ile-de-France. Cette volonté de protection d'un espace naturel avait été formalisée un an auparavant dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. En 2010, le projet d'implantation d'une forêt sur le site fédère l'ensemble des acteurs concernés. Il est validé le 6 avril 2011 par le Gouvernement et labellisé « Grand Paris » en 2012. La presse communique largement sur le futur aménagement, inédit en Ile-de-France depuis Colbert et emblématique en matière de développement durable. Mais elle ne manque pas de rappeler l'histoire de cette « plaine maudite », renvoyant une fois de plus le site à son statut de lieu singulier, figé dans un type de représentation.

Cette forêt est en fait la reprise d'un projet de boisement envisagé autour de l'aéroport de Roissy et annoncé en avril 2009 par Nicolas Sarkozy, président de la République, lors de la présentation des futurs aménagements du Grand Paris. Son transfert vers la plaine de Pierrelaye-Bessancourt doit permettre de boucler la ceinture verte francilienne en reliant les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Montmorency, et de régler le problème de cet espace dégradé.

Le 21 mars 2017, un Contrat d'Intérêt National (CIN) est signé entre le préfet du Val-d'Oise et les collectivités territoriales riveraines du site. Intitulé « Aux franges de la forêt de Pierrelaye », il réaffirme l'objectif historique de reforestation et établit une feuille de route. Partenaire mais non signataire, le SIAAP doit conclure un accord financier avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP), constitué trois ans auparavant pour mettre en œuvre le projet forestier⁴². Le Syndicat regroupe la région Ile-de-France, le département du Val-d'Oise, la communauté d'agglomération Val-Paris pour les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Taverny, ainsi que les communes de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône. Il a pour tâches la réalisation des études, les acquisitions foncières, les travaux nécessaires à la transformation de la plaine, la gestion des équipements liés à l'exploitation du site et le pilotage de la transition agricole. Après enquête publique en juin-juillet 2019, le projet est déclaré d'utilité publique le 24 février 2020. Le SMAPP rachète progressivement le foncier et les bâtiments de la ferme (300 ha appartiennent alors à la Ville de Paris et 900 autres à des propriétaires privés). La SAFER peut préempter les terrains. Le projet

42 . Voir le site du SMAPP : <https://smapp-foret.fr/>

global prévoit des boisements sur 1.340 ha⁴³, la construction d'environ 8.000 logements en périphérie et le maintien d'une surface agricole de 405 ha.

Les premiers petits arbres sont plantés le 25 novembre 2019, jour de la Sainte-Catherine où, comme dit le dicton, « tout bois prend racine ». Le 1^{er} juillet 2022, on décide de donner le nom de forêt de Maubuisson à ce nouvel espace. A l'automne, le SMAPP lance un appel à projet pour l'aménagement du site de la ferme de la Haute Borne, dans l'esprit d'un concours d'idées à visée opérationnelle.

Projet de nécropole, champ d'épandage, forêt du Grand-Paris ... la plaine et ses habitants auront vécu plusieurs vies !

Béatrice Cabedoce, 2022

⁴³ . L'aménagement forestier s'étend sur 7 communes : 18,3% à Bessancourt, 2,3% à Frepillon, 7,5% à Herblay, 27,2% à Méry-sur-Oise, 36,8% à Pierrelaye, 7,5% à Saint-Ouen-l'Aumône, 0,2% à Taverny.